BAREME DES HONORAIRES ANNEE 2026

Gestion Locative

1/ : Honoraires de gestion :

- A : Honoraires de gestion courante : 7,00 % HT soit 8,40 % TTC du montant des encaissements.

- B : Assurance loyers impayés & dégradations : 2,50 % du montant des encaissements.

2/ : Honoraires de location :

- A: Comprenant les visites avec les candidats locataires, constitution et étude du dossier de location, rédaction et signature du bail (habitation) : 6,66 € HT soit 8,00 € TTC par mètre carré et par partie.

–

- B: Comprenant l'établissement de l'état des lieux (habitation) : 2,50 € HT soit 3,00 € TTC par mètre carré et par partie.

Honoraires TTC A + B plafonnés à 120 % d'un mois de loyer hors charges pour chaque partie.

- C: Honoraires d'entremise comprenant la visite préalable à l'état des lieux et la relocation, la commercialisation et mise en valeur du bien, collecte mise à jour et suivis des diagnostics (habitation): 75,00 € HT soit 90,00 € TTC à la charge du bailleur.

–

- D: Location de stationnements : Forfait de 62,50 € HT soit 75,00 € TTC.

3/ : Honoraires particuliers et exceptionnels :

- A : Établissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers : Forfait de 62,50 € HT soit 75,00 € TTC par immeuble.

- B : Rédaction et signature d'un avenant au bail : Forfait de 62,50 € HT soit 75,00 € TTC.

- C : Déclaration, et gestion d'un dossier sinistre : Forfait 75,00 € HT soit 90,00 € TTC. Forfait supplémentaire de 50,00 € HT soit 60,00 € TTC en cas d'expertise sur site.

–

- D : Suivi des travaux : Dans la limite de 5 000 € : Inclus dans gestion courante.
A partir de 5 000 € et si concours de deux entreprises minimum : 5 % HT soit 6 % TTC du montant TTC des travaux (honoraires calculés à partir de 2 000 € soit Forfait minimim 125,00 € HT – 150,00 € TTC).
3 % HT soit 3,6 % TTC à partir de 10 000 €.

Syndic

La rémunération due au syndic au titre des prestations particulières est calculée pour chacune d'elles :

- soit en application du seul coût horaire ci-dessous, appliqué au prorata du temps passé : 80,00 €/ heure hors **taxes, soit 96,00 €/ heure toutes taxes comprises ;**

soit en application des tarifs ci-dessous :

Frais et honoraires imputables au syndicat des copropriétaires

- Préparation, convocation et tenue d'une AG supplémentaire 10,00 € HT par lot soit 12,00 € TTC avec un forfait minimum de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC

- Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception 30,00 € HT soit 36,00 € TTC

- Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier ou à l'assureur PJ 200,00 € HT soit 240,00 € TTC

- Constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat : 1% HT du montant emprunté HT avec un minimum forfaitaire de 250 € HT soit 300,00 € TTC
- Constitution et suivi d'un dossier de subvention 1% HT du montant HT avec un mini forfaitaire de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC

- Immatriculation initiale du syndicat de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception : 25,00 € HT soit 30,00 € TTC

Relance après mise en demeure : 25,00 € HT soit 30,00 € TTC

Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

Frais de constitution d'hypothèque : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

Frais de mainlevée d'hypothèque : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

Dépôt d'une requête en injonction de payer : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice : 200,00 € HT soit 240,00 € TTC

Établissement de l'état daté ; 316,67 € HT soit 380,00 € TTC

Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

Frais de délivrance des documents sur support papier 30,00 € HT soit 36,00 € TTC

Préparation, convocation et tenue d'une AG à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires : forfait minimum 250,00 € HT soit 300,00 € TTC

Transaction

A la charge du vendeur.

- Garage / Parking : Forfait de 3 000 € TTC.

Tranche de prix Honoraires inclus	Mandat Exclusif	Mandat simple	Clients copropriétaire et propriétaires-bailleurs
Jusqu'à 50 000 €	5 000,00 €	5 500,00 €	4 500,00 €
De 50 0001 à 70 000 €	5 500,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
De 70 0001 à 100 000 €	6,50 % TTC	7,00 % TTC	6,00 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	6,00 % TTC	6,50 % TTC	5,50 % TTC
De 150 001 à 200 000 €	5,50 % TTC	6,00 % TTC	5,00 % TTC
De 200 001 à 300 000 €	5,00 % TTC	5,50 % TTC	4,50 % TTC
De 300 001 à 400 000 €	4,50 % TTC	5,00 % TTC	4,00 % TTC
A partir de 400 001 €	4,00 % TTC	4,50 % TTC	3,50 % TTC

Avis de valeur : Forfait de 180,00 € TTC.